



Ville de  
CAGNES-SUR-MER  
*Alpes-Maritimes*

Cagnes-sur-Mer, le 21 août 2014

Objet : Rythmes Scolaires – rentrée septembre 2014

Madame, Monsieur, Chers parents,

Comme suite notamment à mon courrier en date du 23 juillet, j'ai souhaité aujourd'hui vous apporter à nouveau un certain nombre de précisions complémentaires et d'éléments concrets quant aux modalités de déroulement de la rentrée prochaine de septembre au plan de l'application des nouveaux rythmes scolaires.

A cette occasion, vous avez pu constater que les observations formulées tant par vous-même que par l'intermédiaire de vos divers représentants, avaient pour la plupart d'entre elles été prises en considération et notamment celles visant **à réduire de façon conséquente la participation financière des parents aux accueils périscolaires du matin (gratuité maintenue) et de 15h45 à 16h30 (0,70 € au lieu de 0,80 €) avec possibilité d'un forfait 2 jours fixes ou 4 jours.**

C'est pourquoi, comme je vous l'avais indiqué, la Municipalité avec ses services, toujours soucieuse en priorité du bien-être des enfants, a mis à profit le mois d'août pour travailler « d'arrache-pied » en vue d'améliorer encore l'organisation et les modalités pratiques de cet accueil périscolaire.

Ce travail a porté notamment sur la constitution des équipes amenées à intervenir tout en affinant le contenu de « ce temps libre structuré » (terme qui équivaut aux TAP : Temps d'Activités Périscolaires conformément à la loi), adapté, voire personnalisé en fonction des différents groupes scolaires avec « un temps de récréation » conseillé par l'Education Nationale et à déterminer pour permettre éventuellement aux enfants un temps de « décompression ».

D'une manière générale, il est prévu pour les enfants des écoles maternelles, du fait de leur jeune âge, de mettre en place des espaces permanents spécialement dédiés avec jeux collectifs, symboliques, de construction, d'imagination, de motricité... sous la houlette de leur ATSEM en liaison directe avec l'équipe d'animation spécialisée de leur école.

En ce qui concerne les enfants des écoles élémentaires plus âgés, il leur sera proposé de participer à des jeux collectifs, jeux de règles (jeux de société, de stratégie, de mémoire, d'adresse... sans oublier les règles de « bien-vivre » en société) avec bien évidemment mise à disposition de matériel adéquat, organisés par les animateurs diplômés de la Ville, mais aussi à des activités notamment sportives et musicales encadrées, là encore, par du personnel spécialisé et diplômé.

Par ailleurs, comme je m'y étais personnellement engagé, et ce, malgré le contexte économique imposé par l'Etat aux communes (baisse très sensible des dotations), j'ai voulu diminuer au maximum l'effort financier demandé aux familles en rendant également l'accueil périscolaire du mercredi de 11h30 à 12h30 gratuit (au lieu de 0,80 € prévu initialement).

Désormais, pour un enfant, votre participation pour les accueils périscolaires du matin, de 15h45 à 16h30 et du Mercredi 11h30 à 12h30, représentera :

- à la semaine : 2,80 € au lieu de 6,50 €  
soit une économie pour la famille de 3,70 €

- à l'année : 96,60 € au lieu de 226,20 €  
**soit une économie pour la famille de 129,60 € (environ 57 %)**

Bien évidemment, ces tarifs ne s'appliquent qu'aux familles qui laisseront leurs enfants après la fin des cours à 15h45, les autres bénéficiant donc **d'une gratuité totale**.

Enfin, je vous rappelle qu'un point sera fait d'ici la fin de l'année sur la mise en œuvre de cette réforme, en gardant toujours avant tout comme objectif, l'intérêt des enfants cagnois.

Espérant ainsi avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, l'assurance de ma parfaite considération et de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous.*



Louis NEGRE  
Maire de Cagnes-sur-Mer  
Sénateur des Alpes-Maritimes